

(fenêtres) (sur . cours)



mai 2008

iufm

édito

Mobilisés !!!

« Il faut rétablir le calcul, l'orthographe, la grammaire, la morale... » A en croire le président de la république, les ministres... et beaucoup de journalistes qui construisent l'opinion, on n'apprend plus rien à l'École ! Ces déclarations qui augmentent l'angoisse des maîtres et des parents permettent de faire accepter toutes les réorientations simplistes et politiquement orientées. Mais alors, que fait-on en classe ? De la "Garderie" comme l'affirmeraient certains ? Quelle méconnaissance de la réalité... et quel mépris pour tous les enseignants !

C'est bien la professionnalité des enseignants qui est niée.

Les "nouveaux" programmes nous font revenir plusieurs décennies en arrière aux "bonnes vieilles méthodes qui ont fait leurs preuves"... mais les preuves de quoi ?

Des apprentissages mécaniques au retour des leçons de morale, de la baisse du nombre d'heures d'enseignement aux stages de remise à niveau, les différentes mesures ne feront qu'accentuer les inégalités entre nos élèves...

L'école doit être transformée... mais pas n'importe comment ! C'est ce que veulent faire entendre les enseignants, mais aussi les parents, qui sont mobilisés.



Notre dossier : « Nouveaux » programmes

Mobilisation dans les écoles

À force de multiplier les réformes et de vouloir les mettre en œuvre sans essayer d'en prévoir les conséquences, le ministre de l'Éducation nationale soulève colère et indignation.

L'école publique, ses élèves et ses personnels, exigent d'autres choix. Il n'est pas possible que continuent à être imposées des réformes qui prennent à rebours l'avis et l'intérêt des personnels. Des modifications

des programmes aux stages pendant les vacances, des opérations de carte scolaire à la suppression du samedi matin, des salaires aux retraites, les raisons ne manquent pas de protester avec vigueur.

C'est pourquoi jeudi 15, dimanche 18 et samedi 24 mai, les fédérations de l'Éducation, des parents d'élèves et des étudiants appellent à se mobiliser.



Sommaire

Dossier :

Nouveaux programmes p 4 et 5

Infos services : p 6

Question métier : p 7

Ce document a été réalisé avec des encres végétales, sur du papier 100 % recyclé par une imprimerie Imprim'Vert.

Fenêtres sur Cours
IUFM est une
publication du
SNUipp
Secteur IUFM
128, Bd Blanqui
75013 Paris
01 44 08 69 30
www.snuipp.fr



Papier recyclé



Élections IUFM

L'intégration des IUFM aux universités en tant qu'écoles internes change en profondeur les modalités de représentation des personnels et des usagers. Les différents collèges élus pour 2 ans, la possibilité d'élections partielles, la disparition du vote par correspondance, le vote par procuration et l'introduction de la proportionnelle au plus fort reste sont les principaux changements des nouveaux scrutins. Dans certains IUFM, la date tardive de l'intégration et de la rédaction des statuts a précipité l'organisation d'élections. Il a alors été difficile de trouver le nombre de candidats et le taux d'abstention, à certains endroits, a été record.

La FSU reste majoritaire. La question de la représentativité et de la démocratie dans les IUFM est plus que jamais d'actualité.

Master

Le président de la République avait annoncé que la « formation des enseignants serait reconnue par un diplôme de niveau master ». Aujourd'hui les choses s'accroissent. Formellement, on pourrait penser que nos revendications ont été entendues. Mais tout dépendra du master proposé ! « Un diplôme de niveau master » contient donc sans doute des points d'appui, mais peut aussi servir d'étouffoir à nos revendications, voire induire des transformations contestables de la formation des enseignants. Il faut pour tous les enseignants un master qui permette conjointement une amélioration de la formation des enseignants, le développement de la recherche et une évolution de carrière (revalorisation, réorientation vers d'autres corps...). Mais l'absence de cadrage national dans un contexte d'autonomie des universités renforcée, laisse craindre l'absence d'unité sur le territoire et entre les différents corps.

Baisse des recrutements

Plus d'élèves, moins de recrutements : le compte n'y est pas pour les écoles ! Tel est le titre de la pétition lancée par le SNUipp et qui demande « une augmentation significative du nombre de postes au concours 2008 » ainsi qu'« une programmation pluriannuelle des recrutements ». Alors que le ministère projette une augmentation constante du nombre d'élèves dans le premier degré jusqu'en 2010, le concours 2008 n'offre que 9880 postes en externe, soit 635 de moins qu'en 2007. Cette pétition qui explique qu'« améliorer le fonctionnement de l'école et les conditions de scolarisations des élèves nécessite un nombre suffisant d'enseignants » est à télécharger sur <http://www.snuipp.fr>

Indemnités ZEP

Les enseignants exerçant en Zone d'éducation prioritaire perçoivent une indemnité. Elle est égale à 1 131,60 € par an. Les fonctionnaires stagiaires ont les mêmes droits que les fonctionnaires titulaires.

Par conséquent, cette indemnité est due au prorata du temps d'exercice dans les écoles y ouvrant droit, soit 30 jours pour le stage filé et 12 à 15 jours pour le stage massé. (par exemple, pour le stage filé : $1\,131,60 \times 30/360 = 94,30$ € sur l'année.)

Les textes de référence sont le décret 90-806 du 11.09.90 et la circulaire 94-243 du 05.10.94.

N'hésitez pas à contacter votre section départementale du SNUipp pour tout problème.

L'éducation en question Places au concours 2008

La politique éducative menée par le gouvernement tourne explicitement le dos aux besoins des écoles et de ses personnels. Elle soulève inquiétude et colère chez les enseignants, mais aussi chez les étudiants, les parents, les chercheurs et dans les mouvements pédagogiques.

C'est une période de bouleversement majeur dans l'Éducation nationale, tant pour l'offre de formation que pour les conditions d'exercice du métier, marquée par une succession de mesures et d'injonctions.

Suppression de la classe, le samedi matin

Elle entraîne 2 heures d'enseignement en moins par semaine pour les élèves. Les enseignants gardent un service de 27 heures. Ils devront consacrer 24 heures d'enseignement hebdomadaire devant tous les élèves et 108 heures annuelles d'activités réparties entre : 60 heures annuelles destinées à l'aide directe aux élèves en difficulté et au temps d'organisation associé, 24 heures annuelles pour le travail d'équipe, la relation avec les parents et le suivi des PPS pour les élèves handicapés. 18 heures sont dévolues aux animations pédagogiques et à la formation et enfin 6 heures aux conseils d'école. Ce dispositif prétend

Stage RAN

Les stages de remise à niveau pendant certaines périodes de congés scolaires, pour les élèves de CM1 et CM2 ayant des difficultés en français et en mathématiques, ont été mis en place aux vacances de printemps, sur décision du ministre, sans que les personnels n'aient été consultés sur le dispositif. Peu d'enseignants se sont portés volontaires, au point que certaines académies ont dû faire appel à des enseignants retraités. L'aide aux élèves se

venir en aide aux enfants les plus en difficulté. Mais il ne tient pas compte des causes multiples de l'échec scolaire et laisse croire qu'il suffit de consacrer quelques heures à du soutien en français et en mathématiques pour régler tous les problèmes. Il fait table rase du travail dans la classe des enseignants spécialisés des RASED, et néglige la question du lien de confiance avec les familles. Placer l'aide aux élèves en dehors du temps collectif de classe, c'est faire accepter une école qui n'arrive pas à faire réussir. C'est faire porter aux familles une lourde responsabilité pour la réussite scolaire de leur enfant.

déroule en dehors du temps scolaire, déstabilisant ainsi le rythme scolaire d'enfants déjà fragilisés et risquant de culpabiliser davantage les familles, si elles refusent d'inscrire leurs enfants. Ces stages ne permettent pas d'assurer la continuité des apprentissages ni de développer l'autonomie des élèves. Ils représentent une charge de travail supplémentaire pour les enseignants qui doivent signaler les élèves et définir les objectifs de remédiation. L'aide aux élèves en difficulté doit se faire sur le temps scolaire, grâce à des dispositifs variés et par l'intervention de personnels spécialisés. 23 millions d'euros sont investis pour ces stages alors que 11 200 postes vont être supprimés dans l'Éducation Nationale à la rentrée prochaine.



Le nombre total de places au CRPE pour la session 2008 est de 10010. C'est une baisse de 1 140 places par rapport à 2007.

Comment, dans ces conditions l'école publique pourrait-elle remplir son rôle correctement ?

Signez et faites signer la pétition « *plus d'élèves, moins de recrutements* »

	Totaux	Concours externes spéciaux	2 nd Concours internes spéciaux	3 ^{ème} Concours	Cycle prépa - ratoire		
Aix - Marseille	302	281			21		
Amiens	380	366			14		
Besançon	155	154			1		
Bordeaux	393	369	5	2	17		
Caen	180	173			7		
Clermont	158	152			6		
Corse	30	15	13	1	1		
Créteil	1200	1105		36	59	9	
Dijon	302	282			20		
Guadeloupe	334	329			5		
Grenoble	109	99	1		9		
Guyane	140	96	1	40	3	17	
Lille	735	720			15		
Limoges	89	83			6		
Lyon	460	439			21		
Martinique	85	73	2	1	4	5	
Montpellier	298	247	30		21		
Andorre	2	2					
Nancy Metz	355	337	1		17		
Nantes	400	386	1		13		
Nice	247	232	2	2	11		
Orléans Tours	382	349		9	24		
Paris	236	224		6	6		
Poitiers	220	213			7		
Reims	239	233			6		
Rennes	242	216	13		2	11	
Réunion	150	115	2	5	28		
Rouen	310	294			16		
Strasbourg	328	267	50		7	4	
Toulouse	290	278	8		4		
Versailles	1258	1202		20	36	11	
St Pierre et Miquelon	1	1					
Total	10010	9332	129	120	15	414	37

Nouveaux programmes

nostalgiques et mécaniques

Modifier les programmes de l'école est un exercice normal. Mais leur évolution nécessite de faire confiance aux enseignants, de s'appuyer sur leur expérience professionnelle et de respecter un rythme de mise en œuvre, d'évaluation et de bilan. De tout cela le ministère se moque et propose de nouveaux textes rédigés dans le secret alors que les dernières modifications datent de... 2007!

Les programmes de 2002 avaient des limites mais leur objectif, comme celle des documents d'applications qui les complétaient, était de hausser d'un cran les ambitions de l'école.

Le « *retour aux fondamentaux* » est dans l'air du temps : retour au sacré, à l'ordre, à la morale, comme un exutoire au désordre, à l'angoisse, aux difficultés, à l'avenir incertain. Dans le projet de nouveaux programmes, le ministère n'a pourtant pas opéré de choix dans les contenus : il a plutôt ajouté qu'enlevé ! Et avancé certains apprentissages d'un ou deux ans. À l'arrivée, des programmes infaisables, avec « *beaucoup trop et trop tôt* » !

Une manière assez sûre de créer encore davantage d'échec, et non de permettre la réussite de tous, surtout dans un cadre de réduction horaire de 2 heures ! Alors, prétendre enrayer la grande difficulté scolaire par des heures d'aide, le soir ou pendant les vacances, c'est vraiment mettre un emplâtre sur une jambe de bois. Alors, copie à revoir, Monsieur le Ministre, et vite...

Par ses déclarations répétées, le ministre a entretenu un discours alarmiste sur l'école. Son projet de programme prévoit un « *recentrage sur les fondamentaux* », s'appuyant sur l'idée préconçue que « *c'était mieux avant* ». C'est oublier sciemment que le taux d'analphabétisme a diminué de manière significative ces 30 dernières années. C'est nier que les facteurs de l'échec scolaire sont nombreux et complexes. Mais c'est aussi faire croire à un fiasco pédagogique dont la responsabilité incomberait aux enseignants, qui se seraient détournés de l'essentiel.

Le « *retour aux fondamentaux* » se traduit par une augmentation des contenus en français et en mathématiques.

Les nouveaux programmes marquent aussi un retour à la pédagogie « *traditionnelle* ». Si la notion de cycle est réaffirmée, les progressions sont établies annuellement, ce qui ne permet pas une réelle organisation des apprentissages en cycle. Les savoir-faire et les compétences transversales sont également inscrits dans le texte. Mais l'organisation horaire hebdomadaire, réduite de 2 heures, n'est définie avec précision

qu'en français et en mathématiques. Elle est globalisée sur l'année et réduite pour les autres disciplines, ce qui ne laissera que peu de temps à l'expérimentation et à la construction des savoirs par l'élève. Autant dire que les méthodes devront être expéditives ! La maîtrise de la langue est essentiellement axée sur l'apprentissage du français, alors que les programmes de 2002 visaient la transdisciplinarité pour accéder à la maîtrise de la langue. En guise d'instruction civique et morale, des adages appris par cœur ne permettront pas une réelle pratique de la vie citoyenne. Ce qui prime de fait, c'est la mémorisation de savoirs encyclopédiques et notionnels, dès la maternelle d'où les enfants sortiront en ayant compris le principe alphabétique. C'est donc une démarche, avant tout mécanique, des apprentissages qui est visée. Comment ne pas voir dans ces méthodes imposées aux enseignants une remise en cause de la liberté pédagogique, pourtant inscrite dans le préambule de ce projet.

L'avis des chercheurs...

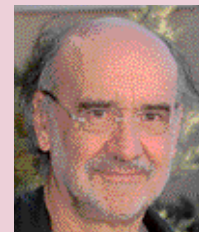
Jean-Michel Zakhartchouk

militant
pédagogique,
enseignant et
formateur
d'enseignants



Les programmes de 2002 proposaient des activités transversales et transdisciplinaires notamment dans la maîtrise de la langue. L'équilibre est-il rompu? Avec quelles conséquences?

Chaque fois que j'ai pu travailler avec des professeurs des écoles ou lors de liaisons école-collège sur la dimension transversale du travail sur la langue, j'ai senti un vif intérêt et beaucoup de motivation à inventer des façons de mettre en relation des approches disciplinaires différentes ainsi que des approches plus méthodologiques. Travailler sur la manière de poser des questions peut se faire lors d'un travail commun entre le français et les SVT, dans le cadre d'un projet où on devra justement formuler des phrases interrogatives, ce qui fait aussi manipuler des consignes, etc. Et l'expérience nécessairement transdisciplinaire du premier degré pouvait être précieuse, pour aider les enseignants de collège à sortir du carcan disciplinaire.



Rémi Brissiaud

Maître de conférence de psychologie cognitive à l'université de Cergy-Pontoise

« *Le calcul posé : trop précoce, il peut faire obstacle au calcul mental. Pour être performant dans le calcul mental de « trente-huit + vingt-trois », par exemple, il est préférable de ne pas décomposer le premier nombre et de faire : « trente-huit + vingt, cinquante-huit ; et encore trois : soixante et un ».* L'élève qui, pour calculer mentalement une addition ou une soustraction, n'a pas d'autre stratégie que de les imaginer posées en colonnes ne sera jamais performant en calcul mental. »

Deux anciens ministres s'expriment

« Est-il raisonnable de laisser de simples conseillers du ministère ou de l'Élysée élaborer dans l'opacité la plus totale des textes voués à régir l'école de la nation pour dix ans au moins et qui concernent des millions de familles et de citoyens? »

« Nous en appelons donc à l'honnêteté de Xavier Darcos et à son sens des responsabilités : il faut cesser de bouleverser sans cesse élèves, parents et professeurs à chaque changement de gouvernement ! (...) qu'on ne sacrifie pas l'intérêt des enfants et des professeurs à des motifs de pure tactique politicienne. »

« (...) l'opération politicienne est transparente : (...) faire croire à un public ignorant des textes en vigueur, mais qu'une sourde angoisse associée au sentiment diffus que « tout fout le camp » prédispose à avaler la couleuvre, que les programmes élaborés en 2002 étaient « modernistes », écrits dans un jargon incompréhensible, bref, « soixante-huitards » (...), et qu'il est temps de restaurer les bonnes vieilles recettes du temps de nos aïeux. Succès garanti dans les chaumières. Si c'était vrai, nous signerions peut-être des deux mains mais c'est en l'occurrence une imposture ».

Jack Lang et Luc Ferry
Anciens ministres de l'Éducation Nationale
Le Nouvel Observateur du 13 mars 2008

Joëlle Gonthier

plasticienne,
enseignante
d'arts
plastiques



Dans le projet des nouveaux programmes 2008, l'éducation artistique devient « pratiques artistiques et histoire des arts ». Que révèle dans ses contenus, ce changement d'intitulé?

L'intitulé annonce des « pratiques artistiques » dont le texte ne confirme pas la présence et que l'emploi du temps prévu rend difficile à déployer. Le texte parle d'« initiation » et de « sensibilisation », plus que d'« enseignement ». Imaginez qu'en français ou en mathématiques, l'apprentissage soit nié et que l'on choisisse d'aborder ces disciplines uniquement sous l'angle esthétique et par les gestes qu'ils requièrent comme il en est question pour les arts!



Une professionnalité niée

Ce projet de nouveaux programmes est vécu par un grand nombre d'enseignants comme une injonction qui remet en cause leur professionnalité et qui ne tient pas compte des réalités du métier. « On s'efforce de faire fonctionner nos classes du mieux possible dans des conditions qui se dégradent en permanence parce qu'on manque de remplaçants, de RASED... et pendant ce temps au lieu de nous soutenir, le ministre nous rend responsables des dysfonctionnements de l'école », s'exaspère Christian, enseignant remplaçant à Reims. Un sentiment de manque de considération, qui n'a pas été estompé par la demi-journée de « consultation » mise en place à la hâte par le ministère. Et dans le même temps, de nouveaux spécimens d'éditeurs, conformes aux nouveaux programmes, arrivaient dans les écoles. Pour lui, c'est aussi l'identité du métier qui est remise en cause: « On veut faire croire qu'il suffit de faire de belles leçons que les élèves mémorisent et réinvestissent systématiquement. On nous fait croire qu'on garde notre liberté pédagogique, mais on ne peut pas s'écarter des progressions qui fixent les objectifs ».

Des contenus qui, eux aussi, inter-

pellent les enseignants. Hélène, enseignante en grande section dans la Drôme, s'interroge sur les propositions pour la maternelle: « Imposer la maîtrise des correspondances entre lettres et sons comme au premier trimestre de l'actuel CP, c'est vouer à l'échec la majorité des élèves. C'est beaucoup trop tôt, surtout pour ceux qui n'ont pas accès à l'univers du livre chez eux, il faut du temps et des dispositifs variés pour y arriver ». Des apprentissages trop précoces, c'est aussi le point de vue de Judith, sa collègue de CP: « Avant d'arriver à poser une soustraction, il faut plusieurs compétences; c'est déjà difficile en CE1, c'est complètement illusoire de l'imposer en CP ». Est-ce une erreur de la part du ministère ou une toute autre conception des apprentissages? Une conception mécanique que l'on retrouve dans "l'instruction civique". « À quoi cela sert-il d'apprendre des maximes? Les élèves ont besoin de réfléchir pour comprendre ce qu'est l'autorité, il ne faut pas instaurer de confusion avec l'autoritarisme ».

Point de vue



Avec un discours

démagogique, le Ministre mène une politique antipédagogique sans précédent. Le socle commun qui, à l'origine, ne se substituait pas aux programmes, est prétexte à leur révision unilatérale. Pour le SNUipp, les modifications des programmes ne peuvent résulter que d'un travail commun (enseignants, chercheurs, formateurs...) nécessitant une évaluation préalable. Leur appropriation par les enseignants exige qu'ils participent à leur élaboration et qu'ils soient accompagnés par des actions de formation.

Avec l'annonce du recentrage sur les « fondamentaux », le projet du ministère est marqué par un alourdissement des programmes, alors que le temps d'enseignement hebdomadaire sera réduit de deux heures à la rentrée. Le SNUipp s'interroge sur la valeur de la consultation des enseignants et estime que les programmes méritent mieux qu'un calendrier bâclé. Ce projet de programme réduit le plus souvent l'acte d'enseigner à la mise en place d'automatismes et à la mémorisation et privilégie une vision mécanique des apprentissages. Il constitue un retour en arrière qui fait fi de l'expérience des enseignants et des travaux de recherche pédagogique. 19 organisations regroupant syndicats, fédération de parents, mouvements pédagogiques et d'éducation populaire, se sont adressées au ministre pour qu'il revoie sa copie en engageant une concertation approfondie sur la politique éducative.

Téléchargez sur le site du SNUipp les commentaires complets du syndicat paragraphe par paragraphe, ainsi que les contributions de nombreux chercheurs.

Disponibilité, temps partiel

Dès votre titularisation, vous pouvez demander une disponibilité. Il s'agit d'une période de congé sans solde.

Elle est de droit et ne peut être refusée pour suivre son conjoint, élever un enfant de moins de 8 ans, ou donner des soins à un enfant, un ascendant, un conjoint pour maladie grave, handicap ou suite à un accident.

La disponibilité pour convenance personnelle, reprise d'études, création d'entreprise... doit être motivée mais est soumise à décision de l'IA.

Les PE peuvent demander à travailler à temps partiel dès leur

titularisation. Cette demande est accordée de droit pour élever un enfant de moins de 3 ans. Les demandes pour convenance personnelle sont soumises à décision de l'IA, selon les possibilités et les besoins du service. La quotité va de 50 % à 80 %, et le temps partiel peut être annualisé sur demande de l'intéressé.

Une circulaire départementale paraît dans le courant du 2ème trimestre. N'hésitez pas à contacter les délégués du SNUipp, qui siègent en CAPD où sont examinées les demandes.

Mouvement et mutations en questions



Qu'est-ce que le mouvement ?

Cette opération est fondée sur le droit des enseignants du premier degré à choisir l'école dans laquelle ils souhaitent exercer pour raisons personnelles ou pédagogiques. Les règles sont propres à chaque département, et basées sur un classement par barèmes, garantissant transparence et équité.

Qui décide ? Quel est le rôle du SNUipp ?

Les demandes d'affectation sont examinées par les services de l'IA. Les représentants du personnel veillent au déroulement : rectification d'erreurs, respect des règles. In fine, les affectations sont prononcées par l'Inspecteur d'Académie en CAPD, dans lesquelles siègent les délégués du personnel pour faire respecter le droit des collègues en cas de litige, puis publier les résultats dans la presse syndicale pour en assurer le contrôle par tous.

Comment se déroule le mouvement ?

Deux grandes phases : le mouvement principal (nomination des personnels titre définitif sur un poste qu'ils ont demandé), et le mouvement complémentaire (nomination à titre provisoire pour une année). Pour connaître les échéances qui vous concernent, ainsi que la réalité des écoles de votre département, vous pouvez contacter les représentants du SNUipp sur votre IUFM ou à la section départementale.

Validation, prolongation...

En fin d'année, le parcours de formation de chaque PE stagiaire est évalué sur la base du dossier de compétences. Celui-ci comporte un avis de l'IUFM, auquel sont joints les rapports de visite et un avis de l'IEN résultant, ou non, d'une inspection. Les stagiaires peuvent consulter leur dossier de compétences.

En cas de difficulté, une nouvelle évaluation peut être proposée : visites complémentaires, voire stage supplémentaire avec visites d'un formateur IUFM et d'un IEN. La décision ultime appartient au jury académique présidé par le Recteur :

- formation validée avec proposition de titularisation, sous réserve toutefois d'effectuer la rentrée en septembre.
- formation non validée avec proposition de prolongation de scolarité ou formation non évaluée pour absences de plus de 36 jours (congé de maladie, congé de maternité) : selon vos besoins (ou ceux de l'inspection académique...), vous devrez retourner à l'IUFM, ou prendre la responsabilité d'une classe en étant suivi par une équipe de formateurs et un IEN.
- formation non validée avec proposition de licenciement : le jury ne vous juge pas apte à enseigner.

Les stagiaires non validés doivent avoir subi un entretien avec le jury et/ou une inspection.

Dès l'apparition de problèmes, nous vous invitons à prendre contact avec le SNUipp.

En cas de prolongation sur poste, votre affectation sera décidée par l'IA ; les élus du SNUipp ne pourront veiller au respect de vos droits que si vous les informez de votre situation.

En cas de licenciement : vous disposez de deux mois à compter de sa notification pour déposer un recours gracieux auprès du recteur et enclencher une procédure administrative, qui peut s'avérer complexe et dans laquelle être accompagné est indispensable.

Formation différée

À partir de septembre 2008, la formation initiale différée doit se mettre en place. Vous serez donc titulaires, mais devrez retourner à l'IUFM pour continuer à vous former dans le cadre du fameux dossier de compétences.

4 semaines de stage lors de la première année de titularisation et 2 semaines lors de la deuxième.

Cette formation différée correspond aux 50 heures prévues dans le cahier des charges de la formation des maîtres. Elle est du ressort de l'IUFM en ce qui concerne les contenus et de l'autorité académique en ce qui concerne l'organisation. Vous serez donc remplacés dans votre poste par un titulaire remplaçant ou par un PE2 en stage en responsabilité le plus fréquemment.



Le **Kisaitou**, document de référence, désormais incontournable. Tous les textes, toutes les réglementations concernant l'école primaire et ses personnels. Accompagné de sa version cd-rom. Disponible auprès du SNUipp. Également en ligne sur www.snuipp.fr.

Le ministre de l'éducation vient de soumettre son projet définitif de nouveaux programmes pour l'école primaire. Concernant la maternelle, des modifications ont été apportées par rapport au projet initial.



Sylvie
CHEVILLARD

Conseillère pédagogique à Orléans, membre de l'équipe E.Scol, responsable nationale du GFEN.

Quel programme pour la maternelle?

Le texte indique que la langue orale est le pivot des apprentissages en maternelle. La démarche proposée vous paraît-elle pertinente ?

C'est en fait le langage oral qui est redevenu le pivot des apprentissages. Cette correction permet d'envisager les différentes fonctions du langage, y compris du langage scolaire. Toutefois, nous restons dans une conception des apprentissages allant du simple au compliqué. La compréhension est liée aux capacités de l'enfant, comme si elles étaient le fait du développement sans prise en compte des pratiques langagières déjà là, permettant de comprendre qu'à l'école les pratiques langagières scolaires sont spécifiques.

Le principe alphabétique occupe une place importante dans les programmes pour se préparer à apprendre à lire et écrire. Quel rôle peut-il jouer en maternelle pour la découverte de l'écrit ?

S'il est effectivement important que l'école aborde le principe alphabétique, il me semble que l'accent porté sur la correspondance lettres - sons, ne prend pas en compte les connaissances que nous avons de ce que les enfants construisent comme conception de l'écrit (en référence aux travaux de E. Ferreiro). La conscience pour les enfants que les objets du monde qui les entourent sont de diverses natures me semble être plus pertinent. Ainsi mettre en relation des objets concrets, images, pictogrammes de la vie sociale et mots de l'écrit permet aux enfants de différencier ces différentes repré-

sentations de l'objet. La notion de mots, de syllabes étant liée à l'écrit, il conviendra de construire des classes de mots (voir les travaux de S. Cèbe et R. Goigoux).

Le paragraphe consacré au « devenir élève » répond-il, selon vous, aux missions assignées à l'école maternelle ?

Je suis surprise que le « devenir élève » ne concerne que les comportements attendus de l'école et s'appuie sur la « morale ». De quelle morale s'agit-il ? Celle en vigueur dans les textes de Jules Ferry ? Celle de ce gouvernement qui parle de respect dans ces programmes et méprisent enseignants, parents et élèves de certains milieux (voir le rapport de M. Bentolila). La citoyenneté disparaît au profit du « vivre ensemble » comme moyen d'apprendre les règles de civilité. L'école maternelle devient en quelque sorte le lieu de l'apprentissage de la paix sociale pour ces enfants qui manquent de tout.

Ces programmes répondent à un souhait d'éclaircissements concrets et nationaux d'enseignants, mais montrent une volonté de mettre tous les enseignants et tous les élèves dans un carcan correspondant à une reprise en main des missions de l'école, avec un infléchissement vers l'obéissance des personnels et des élèves.

Toutefois, la lecture est une activité complexe et interprétative, elle doit laisser place aux pratiques les plus innovantes, dans le sens du progrès et de l'accession aux savoirs de tous nos élèves.

Dans le vif du métier...

Chloé, Céline et Pascaline, PE2 à l'IUFM de Nantes ont passé 3 semaines au Sénégal dans le cadre d'une coopération avec des enseignants sénégalais. Leur projet intitulé « Des milieux à partager à travers les sciences et les arts visuels », a reçu une subvention de Solidarité Laïque, par le PESI. Elles ont pu partager leur expérience et leurs compétences avec les enseignants de l'école Dagana qui a la particularité d'être le centre de l'association Freinet au Sénégal. Elles ont pu mettre en œuvre, dans les classes, un projet pédagogique autour des sciences et des arts visuels. « Pendant notre stage filé et notre premier stage en responsabilité, nous avons réalisé des projets pédagogiques sur les sciences et les arts visuels et nous avons envie de les mettre en écho avec un autre milieu. Une

rencontre à l'IUFM avec un bénévole de la MAIF nous a orientés vers Solidarité Laïque, qui nous a permis de concrétiser notre



projet. Avec le PESI on a appris à monter un projet dans tous ses aspects, y compris financier. Grâce à un financement à 50 % de notre projet, on a pu apporter tout le matériel nécessaire (microscopes, appareils photos numériques, fournitures en arts plastiques...) et contribuer, à notre niveau, à l'amélioration des conditions matérielles des élèves. Ça a été pour nous, une expérience très forte, surtout dans les échanges avec les enseignants, sur la pédagogie Freinet, et dans les rapports humains, très spontanés, avec les familles.

Nous avons maintenant une réflexion plus large sur la pédagogie et nous sommes plus sensibles aux pratiques solidaires. Nous avons l'impression d'avoir pris du recul par rapport à la pratique. On relativise beaucoup plus et on sait qu'on n'est pas obligé de subir une pression inutile. Nous avons une autre vision du métier : moins stressant. Ça a aussi été une respiration dans notre année de formation. Même si l'année de PE2 est très chargée et que notre projet s'est ajouté à tous les travaux que l'on doit rendre, nous n'avons aucun regret. C'est vrai qu'on aurait souhaité qu'il soit plus intégré dans la formation. Mais nos formateurs reconnaissent tout de même notre travail comme un engagement supplémentaire. Pour nous, il y a vraiment un avant et après Sénégal et cette expérience a été le fil rouge de notre formation. »

Chloé Lagueste, Céline Mellerin et Pascaline Labbé (PE2 IUFM de Nantes)

Quelques bonnes raisons pour se syndiquer au SNUipp FSU...

Ne pas rester isolé et se défendre

Le SNUipp c'est avant tout des personnes qui, parce qu'elles font le même métier et ont les mêmes préoccupations professionnelles, choisissent de se rassembler pour réfléchir à l'évolution de leur métier, faire des propositions et les faire aboutir, et se défendre en cas de besoin.

Défendre des valeurs et les personnels

Mais, se syndiquer, c'est aussi défendre des valeurs: la laïcité, la réussite de tous les élèves, la solidarité, l'équité et la transparence dans la gestion des personnels, la démocratie, la justice sociale...

Dans SNUipp il y a Unitaire

Quand il dit vouloir être le syndicat de toute la profession, le SNUipp ne le dit pas par volonté hégémonique, mais parce qu'il est convaincu que l'unité est la condition primordiale pour faire avancer des revendications définies par et pour toute la profession.

C'est aussi considérer que le syndicalisme vise à rassembler une diversité d'individus au-delà de leurs différences.

L'indépendance syndicale c'est défendre les mêmes revendications, quel que soit le gouvernement en place. Cela a toujours été l'attitude du SNUipp.

... Et 2 mauvaises raisons pour ne pas se syndiquer

Trop cher !

66 % de la cotisation est déductible des impôts, et vous pouvez fractionner votre paiement.

À quoi bon me syndiquer puisque le Snuipp m'aidera même si je ne le suis pas ?

Certes, mais le SNUipp ne dispose pas d'autres moyens que ceux que lui donnent les syndiqués.

C'est donc la seule façon de lui donner les moyens de fonctionner, de vous informer régulièrement, de tenir des permanences, d'envoyer des courriers, de gérer un site internet (www.snuipp.fr), etc.

Sans syndiqués, il n'y a pas de Syndicat, et c'est du nombre de ses syndiqués que le Snuipp tire sa force et son poids face à l'administration et face au gouvernement quel qu'il soit.



*c'est décidé,
je me syndique*

une raison de +
d'être à la GMF!

-25%
LA 1^{ÈRE} ANNÉE
SUR TOUS LES CONTRATS
D'ASSURANCE*
pour les agents des services publics
de 20 à 30 ans

Renseignez-vous
au 0 820 809 809
(0,12€ TTC/mn) ou sur www.gmf.fr

